

## **COMITE SYNDICAL DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023 A 18 H 00**

L'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021 a réformé, au 1er juillet 2022, les règles de publicité et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Conformément à cette directive, voici ci-après la liste des délibérations prises lors de ce comité syndical à l'unanimité des membres présents :

ETAIENT PRESENTS : Robert AIGOIN, Suzanne BADAROUX, Sandrine BARAN, Jean-François BERENGUEL, Régine BOURGADE, Catherine BOUTIN, Gilbert FONTUGNE, Chantal HUC, Rose-Marie MARTIN, José MARTINEZ, Sébastien MOREAU, Johanne TRIOULIER,

ETAIENT EXCUSES : Christine HUGON, Eve BREZET, Michèle MANOA, Dominique DELMAS, Valérie FABRE, François ROBIN, David FLAYOL, Olivier ALLE, Christiane POLGE, François ROUVEYROL

ASSISTAIENT EGALEMENT : Marc SCHWANDER, Trésorier chef, Emmanuelle PALANQUE pour la direction de la Culture du Département, Eric PARRA et Brigitte VIGUIER pour l'EDML

Secrétaire de séance : Jean-François BERENGUEL

A 18 H 00, le Président ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint (12 membres présents / 23), et donne lecture de l'ordre du jour :

### ORDRE DU JOUR :

- 1) **Assurance statutaire du personnel de l'EDML : adhésion à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024**
- 2) **Adhésion à la procédure de médiation préalable obligatoire (MPO) dans certains litiges de la Fonction publique mise en œuvre par le Centre de gestion de la Lozère**
- 3) **Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**
- 4) **Adoption du règlement budgétaire et financier**
- 5) **Amortissement des frais et fonds de concours concernant le budget principal**
- 6) **Droits d'inscription : modalités de réduction**
- 7) **Décision modificative N° 1 au BP 2023**
- 8) **Décisions du Président**